



Canadian Association of University Teachers
Association canadienne des professeures et professeurs d'université

Rapport sur la santé et la sécurité au travail

Date : Le 23 octobre 2020

Destinataire : Assemblée du Conseil de l'ACPPU

Expéditrice : Laura Lozanski, agente de la santé et sécurité au travail

Formation en santé et sécurité pendant la COVID

L'ACPPU fournit une formation virtuelle en santé et sécurité au travail pendant la pandémie de COVID-19. Le Workers Health and Safety Centre (WHSC) est en mesure d'offrir cette formation sur Zoom sous forme de modules de deux et de trois heures.

Les modules de formation suivants sont actuellement offerts en ligne :

Inspections du milieu de travail (y compris pendant la COVID) – 3 heures

SGH/SIMDUT – 3 heures

COVID-19 – 3 heures

Produits chimiques – 3 heures

Pour suivre ces séances de formation et accéder aux présentations PowerPoint et aux vidéos, vous devez installer la plateforme Zoom dans votre ordinateur.

*Remarque : vous devrez activer les fonctions vidéo et audio pendant les séances de formation. La vidéo doit être en fonction pendant toute la durée de la formation. La formatrice ou le formateur doit pouvoir vérifier votre compréhension par vidéo pour que vous puissiez obtenir une attestation de formation. Si vous avez des difficultés d'accès à Internet, veuillez communiquer directement avec moi pour vous inscrire de sorte que nous puissions organiser un mode de prestation différent. Grâce à ces séances virtuelles, les représentants des associations de personnel académique de l'ACPPU ainsi que leurs membres pourront participer collectivement à des séances de formation nationales, et seront en mesure de participer à des événements virtuels organisés localement sur leur campus.

Veuillez écrire à Laura Lozanski à lozanski@caut.ca pour demander à suivre une séance de formation à ces sujets ou sur d'autres enjeux liés à la santé et sécurité en milieu de travail.

Ressources sur la COVID

Au fil de l'évolution de la pandémie de COVID, les hygiénistes du travail et industriels se tiennent au fait des plus récents résultats de recherche et outils en vue d'évaluer et de limiter l'exposition à la COVID, ainsi que du rôle et de l'efficacité des équipements de protection individuelle (ÉPI). Workplace Health Without Borders (WHWB) est une organisation bénévole internationale d'hygiénistes et de chercheurs qui collaborent avec des activistes en santé et sécurité à l'élaboration des meilleures normes et pratiques en matière de santé et sécurité au travail. L'organisation est sise au Canada et travaille en partenariat avec les Centres de santé des travailleurs et travailleuses de l'Ontario (CSTO). Pendant la pandémie, leur travail est axé sur les façons d'évaluer et de limiter l'exposition à la COVID : <https://www.whwb.org/>. Il y a un lien vers des ressources sur la COVID au bas de la page d'accueil du site Web.

Les CSTO ont une page Web consacrée à des ressources sur la COVID-19 en milieu de travail : <https://www.ohcow.on.ca/covid-19.html>. Ils ont aussi produit une vidéo sur le télétravail facile à partager : <https://www.youtube.com/watch?v=iSSOpY2Ht7s>. Ils ont également créé un outil sur la ventilation en milieu de travail que les travailleurs et travailleuses et les comités mixtes de santé et sécurité peuvent utiliser pour vérifier et améliorer la ventilation du lieu de travail : <https://www.ohcow.on.ca/ventilation-checklist-2.html>.

Le Workers Health & Safety Centre (WHSC) a aussi produit une formation, des outils et des fiches d'information sur la COVID : <https://www.whsc.on.ca/Resources/Publications/COVID-19-Resources>. Ces ressources traitent notamment des inspections du milieu de travail pendant la COVID.

L'American Industrial Hygienist Association (AIHA), partenaire de Workplace Health Without Borders (WHWB), a également créé une série de documents et de protocoles pour un retour en milieu de travail sécuritaire.

L'AIHA est une ressource pour les hygiénistes du travail et industriels au Canada, et une source d'information reconnue et fiable pour l'hygiène du travail. Tous les principes qui figurent dans leurs ressources sont transférables, exception faite des renvois à des lois et règlements américains. Ces documents et principes seront utiles pour l'application pratique des exigences locales, provinciales et fédérales liées à la COVID-19 dans votre région.

https://www.aiha.org/public-resources/consumer-resources/coronavirus_outbreak_resources/aiha-covid-19-pandemic-efforts/free-covid-19-public-resources
<https://www.backtoworksafely.org/>

Mesures d'adaptation pour le personnel académique

La pandémie de COVID soulève un éventail d'enjeux liés aux mesures d'adaptation. Le personnel fait état d'un manque de soutien de la part de l'employeur ou d'une mise en question de la validité de ses besoins. Parmi ces besoins, de nombreux sont liés au télétravail, notamment l'ergonomie, l'équipement, le soutien en santé mentale, l'équilibre travail-vie personnelle à la maison, soutien particulier pour des problèmes médicaux, enjeux de transport.

Le Centre de recherche sur les politiques en matière d'invalidité professionnelle (CRPIP) a présenté plusieurs projets de recherche sur les mesures d'adaptation pour les employés ayant une incapacité pendant la COVID. Il a récemment offert une présentation sur le leadership transformationnel en milieu de travail en tant qu'excellent outil de prévention en vue d'aider les employés à gérer la douleur chronique. Selon les rapports sur l'enquête canadienne sur l'incapacité (Statistique Canada, 2017), la prévalence de l'incapacité liée à la douleur chronique est de 14 % chez les adultes en âge de travailler au Canada. L'étude en cours examine le rôle du leadership transformationnel dans la régulation du lien entre la douleur chronique et l'incapacité en milieu de travail. Les leaders de type transformationnel portent attention aux besoins individuels de leurs

employés et peuvent ainsi répondre plus spécifiquement aux besoins de ceux qui souffrent de douleur chronique et de problèmes de santé mentale liés à la douleur chronique. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous rendre au <https://www.crwdp.ca/fr>.

Le personnel académique et les représentants élus considèrent ce travail comme complexe, mais trouvent des solutions adéquates et ingénieuses en collaborant avec le personnel de l'ACPPU chargé de la négociation collective et de la santé et sécurité. Il est important que les associations de personnel académique offrent de la formation et du soutien à leurs représentants en milieu de travail afin qu'ils puissent représenter et soutenir leurs membres.

La gestion graduée des risques : une méthode de gestion des risques efficace

Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCSST) définit la gestion graduée des risques ainsi :

La gestion graduée des risques est une méthode d'évaluation utilisée pour gérer les risques en milieu de travail. Il s'agit d'un processus qui fait correspondre, par exemple, une mesure de contrôle (la ventilation, les mesures d'ingénierie, le confinement) à une plage ou à une « bande » de risques (p. ex. irritants pour la peau/les yeux, très toxiques, cancérigènes, etc.). La méthode de la gestion graduée des risques (« Control Banding ») regroupe aussi les produits chimiques selon leurs caractéristiques physiques ou chimiques similaires, la façon dont ils sont manipulés ou traités et l'exposition prévue. Cette méthode prévoit ensuite un ensemble de mesures de contrôle choisies pour aider à prévenir les préjudices aux employés.

De façon générale, les bandes représentent :

- des dangers ou des risques pour la santé (p. ex. irritants pour la peau/les yeux, cancérigènes, etc.),
 - des potentiels d'exposition (p. ex. quantité utilisée ou caractéristiques des produits),
 - des mesures de contrôle (p. ex. la ventilation, les mesures d'ingénierie, le confinement, etc.)
- https://www.cchst.ca/oshanswers/chemicals/control_banding.html

La Lawrence Livermore National Library (LLNL) collabore avec les CSTO à la recherche et à l'assistance technique aux fins de mise au point d'une méthode de gestion graduée des risques pour tous les risques en milieu de travail.

Les stratégies de gestion graduée des risques fournissent des solutions simples pour le contrôle de l'exposition des employés à des risques en milieu de travail en l'absence de solides données toxicologiques et sur l'exposition. Ces stratégies peuvent être très utiles dans les applications de nanotechnologie, étant donné le niveau considérablement élevé d'incertitude sur les risques potentiels que présentent les nanomatériaux pour la santé en milieu de travail et sur les modes adéquats d'évaluation et de gestion de ces risques. <https://controlbanding.llnl.gov/>

Exposition aux champs électromagnétiques

L'ACPPU participe, avec le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCSST), des chercheurs universitaires, des syndicats, des professionnels de la santé, des représentants du ministère et d'autres parties prenantes, au nouveau réseau sur la santé et les champs électromagnétiques des Centres de santé des travailleurs et travailleuses de l'Ontario (CSTO) aux fins d'élaboration de stratégies et de matériel éducatif sur l'enjeu de l'exposition aux champs électromagnétiques, en particulier en milieu de travail.

Magda Havas, professeure émérite à l'Université Trent spécialisée en toxicologie environnementale, étudie les effets des polluants chimiques et électromagnétiques sur les êtres humains et d'autres espèces. Elle collabore avec le CCSST à la création d'outils sur les champs électromagnétiques. Elle se penche actuellement sur l'électrosmog, l'hygiène électromagnétique, l'hypersensibilité

électromagnétique et l'électrothérapie. Pour de plus amples renseignements, rendez-vous sur ses sites Web : www.magdahavas.com et www.youtube.com/magdahavas.
<https://www.dropbox.com/s/q5uxm64pswy9552/EMF%20Health%20Network%20final.wmv?dl=0>
<https://youtu.be/kfIccyOrYVI>

Sheena Symington est directrice de l'Electro Sensitive Society qui vient en aide aux personnes qui souffrent d'hypersensibilité électromagnétique. Elle travaille comme associée de recherche avec la professeure Havas (www.theroselab.com) et offre de l'information aux gens sur les moyens de se protéger des champs électromagnétiques et de préserver un environnement sain et sécuritaire.

Voici des liens vers des ressources pour les professionnels de la santé et des mesures d'adaptation en milieu de travail pour les employés électrohypersensibles. Le site Web fournit aussi un formulaire que les employés peuvent remplir pour établir leur degré d'exposition et remettre ensuite à leur médecin.

*Veuillez prendre note que l'organisation n'offre aucun service diagnostique et médical.

<https://www.electrosensitivesociety.com/>
<https://www.electrosensitivesociety.com/information-for-health-care-professionals/>
<https://www.electrosensitivesociety.com/accommodating-ehs/>

Libellé des conventions collectives

Les associations de personnel académique ont tout intérêt à continuer d'intégrer dans leurs conventions collectives des clauses visant à protéger adéquatement et à améliorer la santé et sécurité au travail durant la pandémie. L'ACPPU dispose de plusieurs ressources pour aider à renforcer et à améliorer les clauses sur la santé et la sécurité, particulièrement pendant le processus de négociation de la convention collective. Veuillez écrire à Laura Lozanski à lozanski@caut.ca pour de plus amples renseignements.

Congrès du travail du Canada

Le Comité de la santé, de la sécurité et de l'environnement du Congrès du travail du Canada (CTC) se réunira d'ici quelques semaines.

Formation des membres des comités mixtes de santé et sécurité

Les associations de personnel académique devraient veiller à être représentées au sein des comités mixtes de santé et de sécurité au travail par des membres élus ou nommés. Les besoins en formation des comités devraient être continuellement examinés pour veiller à ce que les exigences en matière de formation des autorités provinciales, fédérales et autres soient respectées. Les membres des comités doivent avoir de solides connaissances en santé et en sécurité pour accomplir efficacement les fonctions qui leur sont attribuées par la loi. Pour obtenir des renseignements sur les cours et fixer des dates de formation, communiquez avec l'agente de la santé et de la sécurité au travail de l'ACPPU à lozanski@caut.ca.

Formation générale en santé et sécurité

L'ACPPU offre de la formation sur de nombreux risques en matière de santé et sécurité au travail, notamment :

- amiante
- santé mentale et stress au travail
- *Lockdown: a crisis prevention plan*
- inspections des lieux de travail
- qualité de l'air intérieur
- ergonomie
- violence

Ces sujets et d'autres sont traités dans des modules de trois heures qui peuvent être présentés individuellement ou en combinaison avec la séance de formation des membres des comités mixtes de santé et de sécurité.

Prochaines sessions de formation en santé et sécurité

La formation reprend graduellement, sous forme de sessions virtuelles. Pour réserver une formation, veuillez écrire à Laura Lozanski at lozanski@caut.ca.